

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 26 septembre 2024.

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoint au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laura BELLOIS	à	Mme Tatiana PRIEZ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANRIMONT	à	Mme Christine ROBERT

ABSENTS :

M. Mickaël MARC
M. Guillaume GINGUENE,
Mme Coline OLIVIER
M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Daniel HEQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

202.09.2024 FINANCES**DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°2**

Il vous est présenté la décision modificative n°2 qui a pour objectif d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

Il convient d'adopter la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau annexé.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

VU la délibération n°077.04.2024 en date du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 148.06.2024 en date du 20 juin 2024 relative au vote de la Décision Modificative n°1,

VU le tableau annexé,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 16 septembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'adopter la décision modificative n° 2 conformément au tableau annexé.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 26 septembre 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

DECISION MODIFICATIVE N° 2

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
COMI/201/2313/114 (Chapitre 041)	11 692,10 €	COMI/020/2031/114 (chapitre 041)	11 692,10 €
COMI/845/2315/114 (chapitre 041)	56 367,48 €	COMI/845/2031/114 (chapitre 041)	56 367,48 €
MMX/020/2051	2 865,60 €	COMI/01/021/114	2 865,60 €
BATI/321/4581/GYMMORITZ	100 000,00 €	BATI/321/4582/GYMMORIZ	100 000,00 €
URBI/820/2118	520 440,71 €	URBI/820/2764	520 440,71 €
	691 365,89 €		691 365,89 €

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
MMX/020/6156/214	53 407,17 €	COM/01/741123/113	27 864,00 €
MMX/020/65818/214	53 407,17 €		
COM/020/62268/214	2 865,60 €		
COM/01/023/114	2 865,60 €		
COM/01/673/113	27 864,00 €		
TOTAL	27 864,00 €	TOTAL	27 864,00 €